

## **AESH : le CDI ne règle rien ! Un vrai salaire, un vrai Statut : une urgence absolue !**

Le gouvernement refuse toujours de répondre aux revendications des collègues AESH : un vrai Statut, un vrai salaire et l'abandon des PIAL.

Les annonces du ministre Ndiaye concernant les évolutions et les conditions d'emploi des AESH sont de l'enfumage.

### **CDIsation des AESH : cela ne va pas remplir le frigo !**

Une CDIsation des AESH au bout d'un CDD de 3 ans sera mise en place pour septembre 2023. Mais cela ne change rien ni à la précarité (un CDI n'est pas un statut), ni aux conditions salariales qui maintiendront toujours les AESH sous le seuil de pauvreté.

La CDIsation aura deux conséquences graves :

- Un transfert de gestion des lycées mutualisateurs aux DSDEN d'au moins 30 000 AESH supplémentaires sans qu'aucun poste supplémentaire d'administratifs ne soit prévu ;
- La fin de la subrogation que le ministre se refuse à mettre en place dans les DSDEN.

La FNEC FP-FO a demandé que soient reprises les années de contrat aidé pour le passage en CDI. Refus catégorique de l'administration.

En outre, on veut faire croire aux AESH qu'avec un CDI, elles seront protégées. Or, le président Macron l'a confirmé cette semaine : l'acte 2 de l'Ecole inclusive prévoit la baisse du nombre de notifications MDPH, et donc du nombre de postes d'AESH.

### **Une provocation en guise de revalorisation : FO exige un vrai salaire à temps plein !**

Alors que l'inflation est galopante (+ de 10% sur un an) le ministère présente une nouvelle grille salariale qui se résume à la suppression des 2 échelons sous le SMIC.

C'est d'autant plus inacceptable que le pied de la grille se fera écraser dès la revalorisation du SMIC prévue au mois de mai.

Aucune évolution de carrière : 27 ans pour gagner soit 231€ pour un 62% et un salaire de 1 000 €. De qui se moque-t-on ?

| Durée | Échelons (Indices majorés) | Grille rénovée |
|-------|----------------------------|----------------|
| 3 ans | 9e échelon                 | 435            |
| 3 ans | 8e échelon                 | 425            |
| 3 ans | 7e échelon                 | 415            |
| 3 ans | 6e échelon                 | 405            |
| 3 ans | 5e échelon                 | 395            |
| 3 ans | 4e échelon                 | 385            |
| 3 ans | 3e échelon                 | 375            |
| 3 ans | 2e échelon                 | 365            |
| 3 ans | 1er échelon                | 355            |

## **Temps partiels imposés**

Alors que la FNEC FP-FO exige un temps plein pour tous les AESH qui le souhaitent sur la base de 24 heures de présence, le ministre ne fait aucune annonce dans ce sens !

## **Des primes en lieu et place d'une vraie augmentation de salaires !**

A l'image du « pacte » pour les enseignants, le ministre se refuse à augmenter les salaires (comme pour tous les fonctionnaires, le point d'indice n'est pas réévalué).

En septembre une indemnité serait mise en place. 73€ pour les CDD à 62% et 86€ pour les CDI à 62%. Une honte supplémentaire !

## **Le scandale des primes REP/REP+**

Pour FO, ces primes REP/REP+ restent un scandale en particulier parce qu'elles sont minorées pour les AESH. Comme nous avons demandé au ministère une seule et même prime pour tous dans un recours auquel il n'a pas encore répondu.

Le ministère prétend avoir adressé une note aux DSDEN sur le mode de calcul. Mais les revendications demeurent :

- FO exige le calcul de la prime sur la base du 30ème : pour toute journée travaillée en REP/REP+ la prime est due ;
- Refus de la minoration de la prime pour les AESH : une seule et même prime pour tous !

La FNEC FP-FO soutient les mobilisations en cours, comme dans le Rhône.

## **Jours de fractionnement : le ministère confirme qu'ils ne peuvent être pris sur les heures connexes**

C'est la réponse faite à FO qui a exigé qu'une directive claire soit transmise dans les services des rectorats et DSDEN. En effet, dans de nombreux départements et académies, ces jours ne sont pas pris et les AESH se heurtent au refus des recteurs et IA. Pour FO, il faut :

- Soit un décompte du temps de travail,
- Soit 2 jours de congés supplémentaires.

La FNEC FP-FO exige que les textes soient appliqués, et que les journées non-prises soient rémunérées *a posteriori*, et depuis le début de la mise en place de ces jours de fractionnement.

## **Les AESH n'acceptent pas le sort qui leur est fait**

Dans l'Essonne, ce sont plus de 300 AESH qui se sont mobilisés avec FO pour un vrai salaire et contre la réforme des retraites. En Haute-Loire, les 3 réunions d'AESH organisées dans le département proposent une mobilisation le plus rapidement possible.

A l'heure où la réforme des retraites se traduira pour les AESH (femmes à 96%, à temps partiel pour la totalité) par 2 ans ferme supplémentaires, la mobilisation pour les revendications est plus que jamais d'actualité.

*Montreuil, le 22 avril 2023*